

## AVIS

Par la présente, il est porté à la connaissance du public que par arrêté du Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, N°: EAU/AUT/16/0419 du 4 juin 2026, SES-Astra Real Estate S.A. est autorisé à procéder à la gestion des eaux dans le cadre de l'extension et de la modification du bâtiment « BOF » de la S.E.S. Astra Real Estate S.A. à Betzdorf.

Le public peut prendre inspection de la décision et des plans y afférents à la maison communale.

Un recours est ouvert contre cette décision devant le Tribunal Administratif qui statue comme juge du fond. Ce recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un délai de 40 jours à compter de la notification de la décision.

Berg, le 12 juin 2026.  
Le bourgmestre,



Le secrétaire communal,



**Administration Communale de Betzdorf**  
11, rue du Château | L-6922 Berg  
T (+352) 28 13 73 | F (+352) 28 13 73-212

secretariat@betzdorf.lu  
Facebook: GemengBetzder Instagram: gemeng\_betzder  
betzdorf.lu